

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 10.10.2022 / 06

**LUNDI 10 OCTOBRE 2022 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69  
Nombre de présents : 38  
Nombre de pouvoirs : 6  
Absents sans pouvoirs : 25  
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le 10 OCTOBRE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr François GILAS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Monsieur Yohann-Cédric TELLIER.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

**Absents excusés :**

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Brigitte MOREIRA.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mme Pascale PAYNEL.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Jérôme EDON.
- Mr Alain FOUQUET.
- Mr Mickaël FOUQUET.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JÉRU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.
- Mr Jean TURQUETY.

Mme Edwige HAYS est désignée secrétaire de séance.

**FERVAQUES - ECHANGE DE DEUX TERRAINS SITUES RUE DU LIEUTENANT CLARCK ENTRE LA COMMUNE DE FERVAQUES ET MONSIEUR JEAN-MICHEL STAZZU**

Vu les travaux d'aménagement du centre bourg de Fervaques rue du Lieutenant Clarck (bunker), il est nécessaire de procéder à un échange de terrain avec Monsieur Jean-Michel STAZZU.

Il convient de formaliser cet échange par un acte notarial. Le prix de cet échange est de 50,00 € pour la Commune historique de Fervaques et de 50,00 € pour Monsieur Jean-Michel STAZZU. Le bornage et la division ont été réalisés par ABAC GEO le 26 Juillet 2022. L'échange serait comme suit :

Pour la Commune historique de Fervaques : 20ca (soit 2 m<sup>2</sup>) sur la parcelle cadastrée Section 265 AA n°9p2 appartenant à Monsieur Jean-Michel STAZZU,

Pour Monsieur STAZZU : 0a 15ca (soit 15 m<sup>2</sup>) sur la parcelle cadastrée Section 265 AA n°9p1 allée mitoyenne avec la Commune historique de Fervaques.

Les élus auront à :

- donner leur accord pour formaliser l'échange par un acte notarial entre la Commune de Livarot – Pays d'Auge (Commune historique de Fervaques) et Monsieur Jean-Michel STAZZU comme énuméré ci-dessus,
- désigner Maître BROHIER pour rédiger l'acte notarial (notaire de Monsieur STAZZU), Maître LAURO assistera la Commune dans le cadre de l'acquisition,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour formaliser l'échange par un acte notarial entre la Commune de Livarot – Pays d'Auge (Commune historique de Fervaques) et Monsieur Jean-Michel STAZZU comme énuméré ci-dessus,
- **DÉSIGNE** Maître BROHIER pour rédiger l'acte notarial (notaire de Monsieur STAZZU), Maître LAURO assistera la Commune dans le cadre de l'acquisition,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cet échange.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 octobre 2022.



Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20221010-2022-10-26-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2022